

VOUS SOUHAITEZ DÉMARRER UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION PRIMAIRE DES RPS

Les équipes pluridisciplinaires du SSTMC se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans toutes les étapes.

La démarche se réalise en 6 étapes et s'adapte à votre situation :

Etape 1

Création d'un comité de pilotage (suggestion : Direction, CSE, SSTMC)

Etape 2

Mise en place de référents RPS sur base de volontariat (1 référent par unité de travail)

Etape 3

Formation des référents RPS à la démarche par le SSTMC sur la base de la méthode INRS ED 6140² (Durée : 1h30)

Etape 4

Recueil des données par le référent auprès de ses collègues de travail

Etape 5

Exploitation des données recueillies par les référents RPS et intégration dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

Etape 6

Mise en œuvre du plan d'action

¹ *Prévention primaire : vise à intervenir en AMONT, en repérant les situations dangereuses, en vue de supprimer ou réduire les risques*

² ED 6140 «Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU» (INRS)

L'outil RPS-DU permet à l'entreprise d'identifier les facteurs de risques psychosociaux auxquels sont soumis les salariés dans chaque unité de travail et d'apprécier les conditions et les circonstances d'exposition à ces facteurs. Cet outil est constitué d'une grille d'évaluation des facteurs de risques psychosociaux et d'un tableau de bord avec des exemples d'actions possibles.

Cette grille d'évaluation recense 7 grandes familles de facteurs de risques psychosociaux :

- Intensité et temps de travail
- Horaires de travail difficiles
- Exigences émotionnelles
- Faible autonomie au travail
- Rapports sociaux dégradés
- Conflits de valeurs
- Insécurité de l'emploi et du travail